



Rentrée 2011 : La casse de l'école publique

Voir p.2 et suivantes

« Faire face aux situations
difficiles » :
compte-rendu du stage
organisé par le SNES-28

Voir p.5

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.P.A.P.: 1212 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 83

Avril 2011

0,70 €

Dépôt légal : 2ème trimestre 2011



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR



Déposé le 6 avril 2011

Nous ne voulons pas de leur école !

Avec 20 postes supprimés pour environ 570 élèves en plus dans le Second degré, les perspectives de rentrée pour le département s'annoncent sombres. Partout les enveloppes allouées aux établissements se sont révélées insuffisantes pour à la fois assurer les enseignements obligatoires et maintenir les moyens dévolus aux groupes et aux options, d'où de nombreux rejets des DHG lors des votes en CA.

Ainsi, les marges de manœuvre disparaissent : les établissements fonctionnent de plus en plus *a minima*, contraints de supprimer leurs options et leurs groupes car les moyens nécessaires à ces aménagements sont désormais consacrés presque exclusivement aux horaires obligatoires. De même, le non-renouvellement des départs à la retraite engendre un alourdissement des classes. Il résulte enfin de cette situation une multiplication de compléments de service entre des établissements parfois éloignés, sans parler des heures supplémentaires...

Conséquences : resserrement autour des enseignements dits « fondamentaux », dégradation des conditions de travail pour les enseignants et d'étude pour leurs élèves.

Ceci va de pair avec la mise en place, dans les établissements Ambition Réussite, du dispositif ECLAIR qui généralise des postes à profil et institue l'ingérence du chef d'établissement dans la liberté pédagogique des personnels, et qui constitue un véritable laboratoire de l'atomisation des statuts des enseignants.

Les représentants du SNES et de la FSU ont signalé ces dégradations dans les instances représentatives (lire p. 2 et suivantes). Pour toutes ces raisons, nous ne voulons pas de cette école : les choix politiques et budgétaires qui sont faits au niveau national vont dans le sens d'une dégradation continue de nos conditions de travail et de celles de nos élèves. Face à cette destruction de notre école républicaine, il n'est pas possible de laisser faire et de rester les bras croisés. La seule réponse est la mobilisation sous toutes ses formes : outre la grève et la manifestation (150 manifestants venus du département à Paris le 19 mars, lire p. 4), des collègues et des parents d'élèves choisissent par exemple de bloquer leur établissement, comme au collège A. Camus de Dreux (lire p. 6), afin de médiatiser la situation et de faire pression sur l'administration. Des mobilisations communes voient le jour, comme à Lucé où des collègues et des parents d'élèves des écoles, collèges et lycées disent non à cette école-là. Voter contre la DHG, demander une audience à l'IA, faire signer des pétitions aux parents d'élèves, refuser les heures supplémentaires sont autant de manières de lutter !

SOMMAIRE

Éditorial	1
Préparation de la rentrée 2011	2
Nos demandes pour améliorer les situations les plus difficiles	3
Suppressions et créations de postes dans les collèges	4
150 Euréliens de la FSU à Paris le 19 mars	4
Compte rendu du stage "situations difficiles"	5
Un mur de revendication devant l'IA le 26 mars	6
Le collège Albert Camus de Dreux dans l'action!	6
Le livret de compétence au collège: c'est non !	7
Ca se passe comme ça au rectorat	8
1 er Mai 2011	8
Conférence : l'invisibilité des femmes dans l'histoire	8

PREPARATION DE LA RENTREE 2011

Moins de moyens, moins d'ambition

CTPD de février : braderie généralisée dans l'Education !

Le CTPD de février est l'instance dans laquelle l'Inspection académique expose aux représentants des personnels les conditions générales dans lesquelles s'effectuera la rentrée et les moyens globaux distribués aux collèges. L'Inspecteur d'Académie commence ce premier CTP en rappelant les suppressions de postes au niveau national (- 16 000 postes) et annonce que pour 2012 et 2013, on supprimera très certainement 16 000 postes par année aussi.

Des priorités affichées

Dans ce contexte de suppressions, il était essentiel selon l'IA de fixer des priorités.

- garder une moyenne d'effectifs/classe affichée à 23,5 (24,5 en collège ordinaire ; 21,5 en RRS et 20 maximum en RAR)
- différencier l'allocation des moyens selon les difficultés des établissements, des élèves
- assurer toutes les dotations réglementaires
- assurer les dotations spéciales (établissements sensibles, classes relais, RAR).

Un discours rassurant mais dans les faits, des moyens de fonctionnement nettement insuffisants...

Des enseignements moins variés et moins riches

Tout d'abord, l'horaire élève pris en compte par l'administration est l'horaire plancher. Comme l'an dernier, la distribution des moyens se fait à la structure : 28h par classe de 6e ; 26h par classe de 5e ; 29h par classe de 4e ; 29h par classe de 3e.

L'IA dit avoir fait le choix de distribuer tout de suite le « maximum » aux collèges, mais pouvait-il procéder autrement ? Etant donnée la faiblesse de l'enveloppe globale, il a fallu tout distribuer sinon les répartitions des moyens au sein des établissements en respectant les horaires minimaux auraient été impossibles. La marge d'autonomie des établissements représente 10% des moyens distribués (dédoublage et heure d'ATPE en 6e, heures d'IDD en 5e-4e...). Ces 10% sont libres d'affectation et l'IA s'interdit d'intervenir sur ces choix d'établissement. Au final, la réserve est quasi-inexistante et il n'y aura pas de possibilités d'ajustements ultérieurs comme cela pouvait se faire au cas par cas les années précédentes.

Ensuite, nous faisons remarquer que dans un certain nombre d'établissements, pour conserver les dispositifs « supplémentaires » que sont le latin, la découverte professionnelle, les sections européennes et sportives, les dispositifs d'aide et de soutien..., on a dû augmenter les moyennes d'élèves par classe et ne pas toujours respecter les horaires réglementaires. L'IA nous répond qu'« il a fallu cette année faire preuve d'imagination » dans les collèges et « l'année prochaine sans doute encore plus ». Pourra-t-on encore parler de service public et/ou de modèle républicain ?

Le taux d'HSA dans le département est de 8,70% en moyenne : l'IA reconnaît que ce taux est supérieur à que ce qu'on peut imposer réglementairement aux professeurs (1 HSA).

Les prévisions du nombre de divisions dans chaque collège par les services de l'Inspection ne sont qu'indicatives, rien n'oblige les établissements à choisir ce nombre de divisions. D'ailleurs, dans un tiers des collèges du département, le

choix du nombre de divisions a été différent de la prévision de l'IA. Selon le nombre de divisions, il y a plus ou moins de marge de manœuvre.

L'enseignement spécialisé en collège

Il y aura à la rentrée 16 ULIS (pour 174 élèves), avec 2 nouvelles ouvertures à Courville et Taugourdeau. L'intégration de ces élèves dans certains cours est compliquée car ces élèves ont généralement un niveau CP-CE1 et sont intégrés partiellement à tous les niveaux. Aux difficultés d'accueil, de prise en charge s'ajoutent des problèmes de coordination et de formation des enseignants. Le problème est encore plus compliqué quand ils sont intégrés dans un collège sur un même niveau, déjà chargé. En SEGPA, il y a environ 75 places vacantes dans le département mais elles ne sont pas réparties de façon homogène. On prévoit la suppression de 3 ETP (notamment en supprimant l'heure de coordination pour les PLP).

Obligation de résultat ?

Nous concluons sur une interrogation : quid de la contractualisation ? Comment remplir dans ces conditions les « fameux » contrats d'objectifs ? Selon l'IA, la question du projet d'établissement n'est pas totalement liée à celle des moyens. Nous ne sommes pas dans l'obligation de résultats. Plus les moyens sont réduits, plus les priorités se posent (ex : latin, section euro ne sont pas prioritaires)...

CTPD de mars : suppressions et compléments de service en masse

En mars s'est tenu le deuxième CTPD, entérinant les préparations de rentrée faites dans les collèges à partir des moyens horaires répartis par l'Inspection académique, décidant des créations et suppressions de postes et fixant les compléments de service et blocs de moyens provisoires (BMP). En ouverture de ce CTPD, nous dénonçons à nouveau la suppression massive de postes dans l'Education et ses conséquences dans notre département. Dans les collèges d'Eure-et-Loir, ce sont finalement 20 postes qui sont supprimés (solde de 32 suppressions pour 12 créations, voir tableau p. 4), et combien d'enseignements « optionnels » qui disparaissent ou sont amputés ? Nous demandons d'ailleurs à l'Inspection académique de nous fournir une carte de l'implantation de ces enseignements (découverte professionnelle, latin, sections européennes, sections sportives...) dans le département pour pouvoir mesurer l'ampleur de cette situation nouvelle (mais appelée à se poursuivre dans les années qui viennent). A cela s'ajoutent environ 120 compléments de service et près de 40 BMP.

Lors du groupe de travail préparant ce CTPD, nous avons passé en revue tous les collèges du département et nous sommes intervenus sur toutes les situations problématiques en signalant des heures supplémentaires trop importantes, des besoins nécessitant une création de poste, un complément de service non justifié ou trop lointain... Nous avons ainsi demandé 15 créations supplémentaires de postes, la suppression de 19 compléments de service qui n'avaient pas lieu d'être (volume horaire inférieur ou équivalent au nombre d'HSA imposées dans la matière) et la « révision » de 45 compléments de service lointains (plus de 30 km) dont 14 très lointains (plus de 40 km) (voir tableau p. 3).

Nos demandes pour améliorer les situations les plus difficiles

	Demandes de création de postes	Compléments de service éloignés	Compléments de service à annuler pour nombre d'heures supplémentaires équivalent
Histoire-Géo	Authon, Luisant	Dreux-Epernon	Epernon, Toury
Lettres Modernes	Bû (annulation de la suppression), Dreux M. Taugourdeau		Dreux P. M. Curie, Mainvilliers
Lettres Classiques	Vernouillet M. Pagnol	Cloyes-Nogent le Rotrou	
Anglais	Dreux M. Taugourdeau	Bonneval-Gallardon, Bû-Senonches	Bû, Maintenon, St Prest
Allemand		Châteaudun-Authon, Châteauneuf-Bû	
Espagnol		Chartres-Toury, Nogent le Rotrou-Châteaudun	
Mathématiques	Epernon, Toury, Voves	Brezolles-St Prest	Brezolles, Bû, Châteaudun A. France, Courville, Cloyes, Dreux M. Taugourdeau
SVT			Illiers
Sciences Physiques		Courville-Gallardon	Illiers, Luisant
Technologie		Dreux-Senonches, Toury-Chartres	Chartres H. Boucher, Dreux A. Camus, Illiers, Nogent le Roi
Arts Plastiques			
Education Musicale		Nogent le Roi-Senonches	Châteaudun E. Zola
EPS	Auneau, Lucé E. Herriot (annulation de la suppression), Mainvilliers, St Prest, Vernouillet N. Robert	Brou-Chartres	Chartres V. Hugo, Cloyes, Vernouillet M. Pagnol

Au CTPD, nous avons très vite constaté que nos demandes ne recevraient pas de réponses. Le manque de moyens est tel que les services de l'Inspection disent ne pas avoir le choix et espèrent que cela passera tout de même. Selon l'Inspecteur d'académie, en réponse à une de nos interrogations, nous sommes face à des « mesures budgétaires » mais « certainement pas pédagogiques » ! L'IA ne dispose que d'une réserve de 68 HP pour les habituels ajustements de juin-juillet et n'a donc donné suite à aucune de nos demandes de création de poste ou de suppression de complément de service. Les seules améliorations apportées ont été rares (au nombre de 5) et concernent des compléments de service dont le « couplage » a été modifié afin de diminuer la distance à parcourir entre les deux établissements. Il reste toujours, entre autres situations inacceptables, 2 compléments de service à plus de 50 km...

Quant au discours sur les heures supplémentaires, il tend à minimiser la réalité : selon le secrétaire général de l'IA, la moyenne d'HSA par professeur ne serait pas si importante et les chefs d'établissement assurent que « cela pourrait passer ». Pourtant, à la lecture des nombreuses motions émanant des CA, l'acceptation des heures supplémentaires n'est pas forcément partie gagnée.

Enfin, nous avons exprimé nos craintes concernant l'éventuelle labellisation CLAIR des 2 collèges RAR de notre département (Pierre et Marie Curie et Louis Armand à

Dreux). Comment ce passage se fera-t-il ? Les établissements pourront-ils donner leur avis ? De toute façon, nous nous opposons à ce nouveau dispositif qui participe directement à la déréglementation de l'Education nationale.

Suppressions de postes, pléthore de compléments de service et d'heures supplémentaires, vision pédagogique aberrante (socle commun), remise en cause du statut des personnels (établissements CLAIR)... toutes les conditions sont remplies pour détruire le collège.

Frédérique Marchand-Selvais



**Suppressions et créations de postes pour la rentrée 2011
dans les collèges d'Eure-et-Loir**

	Créations de postes	Suppressions de postes
Histoire-Géographie	1 (Voves)	2 (J. Moulin, N. Robert)
Lettres	2 (P. M. Curie, Mainvilliers)	7 (Bû, M. Régnier, A. France, Courville, E. Herriot, P. Brossolette, A. Meunier)
Anglais	2 (La Loupe, St-Prest)	4 (Bonneval, J. Moulin, E. Herriot, Senonches)
Allemand	0	2 (Brou, Luisant)
Espagnol	0	2 (M. Taugourdeau, Illiers)
Mathématiques	2 (M. Taugourdeau, Luisant)	5 (M. Régnier, T. Divi, A. Camus, Illiers, Mainvilliers)
SVT	2 (E. Herriot, Toury)	2 (V. Hugo, Cloyes)
Sciences Physiques	0	3 (H. Boucher, Gallardon, E. Herriot)
Technologie	1 (Mainvilliers)	3 (Cloyes, Courville, Epernon)
Arts Plastiques	0	0
Education Musicale	0	0
EPS	2 (Mainvilliers, A. Meunier)	2 (E. Herriot, Nogent-le-Roi)
Total	10 créations	32 suppressions

150 Euréliens de la FSU dans la rue à Paris le 19 mars !



Avec environ 150 participants, les Euréliens étaient bien représentés lors de la manifestation parisienne du 19 mars à l'appel de la FSU contre la suppression de 16 000 nouveaux postes décidée par le ministère pour la rentrée prochaine, alors même que plus de 60 000 élèves supplémentaires sont attendus. Ces suppressions conjuguées aux milliers de suppressions de ces dernières années et aux mesures et réformes néfastes imposées de la maternelle au lycée dégraderont encore les conditions d'apprentissage des élèves et celles de travail des personnels. Nous sommes face à une politique qui non seulement ne répond pas à une démocratisation nécessaire mais qui en plus redessine un système éducatif de plus en plus inégalitaire, laissant sur le bord du chemin

les élèves les plus en difficulté et ceux issus des milieux les plus défavorisés. Le ministre trompe l'opinion en affirmant sans cesse, comme si cela pouvait convaincre, que l'on peut faire « plus avec moins ».

Loin de l'objectif de 80% d'une classe d'âge au baccalauréat et de 50% au moins de diplômés de l'enseignement supérieur, la politique éducative actuelle de ce gouvernement et les moyens consentis visent un recentrage sur une scolarité obligatoire limitée à 16 ans avec des exigences au rabais, pour un grand nombre d'élèves. Pourtant, les défis à relever pour assurer une société de la connaissance, démocratique, imposent de repenser des contenus d'enseignement riches, véritable culture commune, tout en menant une réflexion sur les pratiques d'enseignement et sur les conditions de scolarisation des élèves.

25 élèves par classe maximum dès la maternelle, mise en œuvre de dispositifs d'aide et de soutien aux élèves, possibilité de travail en petits groupes d'élèves, de dédoubler les classes dans certaines disciplines, temps donné aux personnels pour qu'ils puissent travailler ensemble, mise en place d'une réelle formation des enseignants... autant de chantiers que le ministre doit ouvrir d'urgence !

Compte-rendu du stage organisé par le SNES-28
« Faire face aux situations difficiles :
opposition avec des élèves, conflits internes à l'établissement »

Ce stage s'est tenu au lycée Rotrou de Dreux le 27 janvier 2011. Il était animé par Bruno Mer, professeur de Lettres Modernes en région parisienne, qui codirige le secteur « collège » au S4.

En préambule un tour de table a permis de dégager deux grands axes :

- Une violence polymorphe et parfois insidieuse qui s'exprime, par des actes, des paroles : insultes, niveau

de langage utilisé, démotivation fortement exprimée, « incivilités » quotidiennes...

- Des relations difficiles voire conflictuelles avec les directions des établissements : manque ou absence de soutien, décisions à l'encontre de l'enseignant comme si les intérêts étaient contradictoires, réactions contrastées selon le professeur mis en difficulté...

Le poids du contexte national :
une politique éducative inadaptée aux difficultés des établissements

La non-application de la loi SRU et l'assouplissement de la carte scolaire créent un phénomène de « ghettoïsation » et renforcent représentations et violences. Parallèlement, la loi Fillon de 2005 (socle commun) a introduit la notion de mérite de l'élève. On s'affranchit de toute ambition pour tous les autres élèves et on refuse d'investir sur eux puisqu'on les rend responsables de leur(s) échec(s). On fixe des objectifs différents selon le niveau des élèves et on aboutit ainsi à la notion de tri social et à la focalisation des missions de l'école sur l'insertion professionnelle au détriment du reste : faire de l'élève un être social et culturel. Il y aura des effets sur les résultats, la mixité et donc la violence scolaires. D'autre part, le refus de prendre en compte la question des effectifs conduit à l'impossibilité pour les enseignants d'assurer le suivi au sein de la classe,

de donner du sens, expliciter car les élèves en difficulté ne comprennent pas les implicites scolaires.

Dans le même temps, le « triptyque maudit » que constituent le droit à l'expérimentation, la contractualisation et l'autonomie de l'établissement est la preuve d'une volonté de casser toutes les règles, de faire peser la responsabilité - notamment de choix non réglementaires - sur l'établissement et d'imposer la conception d'un État évaluateur, et non plus centralisateur édictant les normes. Il s'agit bien de renforcer la concurrence entre les établissements et leur perméabilité aux injonctions politiques. Pour cela, on réforme par « petites touches » pour empêcher une réaction collective massive et on se donne les moyens d'y parvenir, notamment par la mise en place de primes.

Face à ce qui se passe dans les classes :
construire des réponses collectives

Sur ce problème, la formation est (presque) inexistante. Il faut prendre le temps de construire des exigences, des pratiques, des réponses communes. C'est un travail qui s'inscrit dans la durée. Il faut aussi parfois savoir mettre de côté une question qui divise pour construire au moins des rituels communs (ex : tête non couverte lors de l'entrée dans les bâtiments). Le conseil de discipline doit être le dernier recours car c'est un constat d'échec. Le ministère a donné des consignes pour limiter le nombre de conseils de discipline.

Chaque fois qu'un-e enseignant-e rencontre un problème avec le chef de son établissement, il faut essayer de le faire écrire (cela donne des armes contre lui) et mettre soi-même les choses à l'écrit, faire un historique des dysfonctionnements, des absences de réponses, etc.

Les réponses à apporter sont également fonction du rapport de forces que l'on est capable de construire. Cela ne peut se faire que collectivement et il y a toujours des points sur lesquels on peut se retrouver, notamment la violence. Des outils sont à notre disposition :

- **l'heure d'information syndicale** : c'est un droit que l'on prend, on ne le demande pas et le seul motif pour la déplacer est la nécessité absolue de service ;

- **le droit de retrait** : il est juridiquement difficile à fonder car réglementairement, il ne s'applique qu'à des locaux dangereux mais, par analogie, on s'en empare parfois sur des problèmes de violence et il prend un sens politique ;

- **la grève** : la règle du retrait de salaire d'1/30e s'applique dès 1h de service non fait, donc faire grève moins d'1h ne vaut pas 1/30e mais attention... tout dépend du contexte local et du rapport de forces ;

- **la lettre au recteur ou à l'inspecteur d'académie** : elle doit toujours être envoyée sous couvert du chef d'établissement et il faut y indiquer la mention « copie par voie directe au rectorat » et il faudrait également mentionner « copie au SNES » afin de s'assurer que le chef d'établissement fait bien remonter ce courrier.

D'une façon générale, il ne faut pas hésiter à **prendre contact avec la section départementale du SNES** qui peut intervenir auprès de l'Inspection académique en cas de problème, aider à construire et à faire connaître les actions et faire circuler les informations entre les établissements du département.

Frédérique Marchand-Selvais

Un compte-rendu plus détaillé de ce stage est disponible. Si vous souhaitez le recevoir, envoyez-nous un mail :

snés28@orleans.snes.edu

Un mur de revendications devant l'Inspection académique le 26 mars

"Se retrouver face à un mur" : cette expression reflète bien le sentiment de nombreux collègues et du SNES face à la politique gouvernementale de casse de l'école républicaine.

A l'appel de la FSU et du "collectif des 25", une centaine de parents, enfants et enseignants ont donc construit samedi 26 mars devant l'Inspection Académique un "mur de revendications" pour refuser le plan social dont l'Education nationale est victime depuis 2007 et réclamer un collectif budgétaire seul à même d'éviter une rentrée 2011 catastrophique.

On pouvait lire les slogans suivants sur ce mur symbolique : "Touche pas à notre école", "On veut beaucoup plus de postes", "Non aux fermetures", alors que se tenait mardi 29 à l'Inspection académique le comité technique paritaire chargé de définir la carte scolaire pour la rentrée 2011.

Avec 72 postes supprimés malgré 600 élèves de plus dans le département à la prochaine rentrée, l'objectif de cette action était de faire réagir l'Inspection académique. Parmi les présents, une délégation du collège Soutine de St-Prest, établissement qui risque de perdre 38 heures-postes à la rentrée alors que 50 élèves supplémentaires sont attendus.



Le collège Albert Camus de Dreux dans l'action !

Dès février la DHG, qui prévoit la suppression de 30 heures postes donc l'augmentation des effectifs par classe et la disparition de séances de remédiation et de groupes allégés en sciences, est rejetée par deux fois au conseil d'administration. Les collègues demandent une audience à l'Inspection académique. "Une délégation est reçue par l'Inspecteur d'Académie qui écoute mais ne débloque aucune heure en plus. Le 10 février, les collègues sont massivement en grève (29 sur 35) avec filtrage de la circulation sur l'avenue et distribution de tracts avec l'aide de parents" raconte Thierry Guilbaud, correspondant du SNES au collège.

Face à l'absence de réponse satisfaisante, les parents d'élèves décident le blocage de l'établissement les 21, 22 et 23 mars. Lundi 21 au matin, seuls une cinquantaine d'élèves (sur environ 500) se présentent aux portes du collège. Le blocus durera toute la journée. "Ce qui se passe au collège Camus est significatif de la situation sur l'ensemble du département. Pour résumer, on raye de la carte l'équivalent d'un collège en nombre d'heures supprimées alors qu'en effectifs, on a l'équivalent d'un collège en plus" commente Hugues Villemade, secrétaire départemental de la FSU venu apporter son soutien au mouvement.

Le lendemain 22 mars, l'Inspecteur d'académie se rend au collège mais reste sur ses positions. Le mercredi 23, les parents sont délogés par la police et les cours reprennent. Les parents d'élèves demandent alors une audience au rectorat, restée sans réponse. "Le député-maire de Dreux, M. Hamel, reçoit une délégation de parents avec un représentant des professeurs et encourage les parents à poursuivre la discussion avec le rectorat, laissant entendre qu'il peut appuyer une nouvelle demande d'audience auprès du recteur. La détermination est intacte et de nouvelles actions sont prévues" explique encore Thierry Guilbaud.

Une deuxième demande d'audience au rectorat est envoyée le 28 mars, et les collègues se mettent en grève

à partir de ce jour. Avec 18 grévistes sur 22 professeurs attendus, le mouvement est largement suivi. Les collègues prennent position devant le collège avec banderoles sur les grilles et une fois de plus le soutien de parents. Une manifestation est organisée conjointement avec les parents le mardi 29 mars, avec distribution de tracts pour annoncer la suite de leur action. La demande d'audience a été rejetée par le rectorat qui renvoie parents et professeurs vers l'IA... comme le lui ordonnent les consignes ministérielles. La boucle est bouclée... et l'action continue. Les tentatives de blocage de l'entrée du collège de la part des parents sont désormais rendues impossibles par la présence policière mais une manifestation devrait avoir lieu samedi prochain à Dreux et, au niveau académique, l'idée d'un rassemblement des collèges en colère (manque de moyens, passage en CLAIR) devant le Rectorat fait son chemin...

Ce mouvement, inédit dans cet établissement réputé "calme", est symptomatique de l'exaspération ressentie aussi bien par les collègues que par un nombre croissant de parents d'élèves face à la politique d'économie dont l'école est victime. La fin de non-recevoir exprimée aussi bien par l'Inspection académique que par le rectorat reflète le mépris affiché par le ministre, qui fait bien peu de cas de ces protestations, tandis que la préfecture exerce des pressions de plus en plus fortes sur les parents mobilisés afin de les contraindre de cesser ce qu'elle considère sans doute comme de graves troubles à l'ordre public... Affaire à suivre.

Franck Mousset, Frédérique
Marchand-Selvais

DERNIERE MINUTE :

**MANIFESTATION
SAMEDI 9 AVRIL 2011 A 14 H 00
Départ devant le collège A. CAMUS à
DREUX**

A l'initiative des parents d'élèves du collège

En ce début de 3^e trimestre, un nombre croissant de collègues vont être soumis à de fortes pressions pour renseigner le LPC afin de pouvoir délivrer aux élèves de 3^e une attestation de maîtrise du socle commun désormais indispensable à l'obtention du DNB.

Le SNES national a fait parvenir en janvier au ministre de l'Education nationale une lettre ouverte sur le LPC synthétisant les raisons qui, dès le début, nous ont poussé à nous opposer à cette "révolution culturelle" qu'est le socle commun :

- une vision passéiste et réductrice des savoirs et de leur construction

- des disciplines et parties de la culture scolaire laissées pour compte

- des items définis comme objectifs alors qu'ils font appel à un jugement subjectif sur l'élève

- des modalités et critères d'évaluation quasi-inexistants qui différeront selon les enseignants et selon les établissements

- une charge de travail encore alourdie pour les équipes pédagogiques...

C'est pourquoi le SNES demande un moratoire sur la généralisation du LPC en attendant un véritable débat et des conclusions des expérimentations tenues ici et ailleurs.

La lettre est téléchargeable dans son intégralité via la page d'accueil du site du SNES dans la rubrique "Actualités syndicales" : "Livret de compétences : lettre ouverte au ministre" - <http://www.snes.edu/>

A ce jour, cette lettre est restée sans réponse. En l'absence de réponse, le SNES appelle l'ensemble des enseignants à retarder le plus possible la validation des LPC puis à valider l'ensemble des compétences pour tous les élèves tout en médiatisant et expliquant leur démarche.

Dans notre département, les pressions exercées par les chefs d'établissement ont déjà commencé, à Bonneval ou plus récemment au collège de Luisant, où les enseignants ont riposté par une motion présentée en CA annonçant la validation systématique du LPC pour tout le niveau 3^e tout en remplaçant cette action dans le contexte des moyens toujours plus insuffisants et des conditions de travail toujours plus dégradées "offerts" aux établissements.

Ce qui ressort des stages sur le socle commun qui se tiennent en ce moment dans le département montre à quel point nous avons raison de nous inquiéter et de nous opposer :

L'organisation est du ressort des établissements. Ils se débrouillent en interne pour construire les outils de suivi des compétences, discuter de la mise en place, organiser l'évaluation concertée... mais l'administration n'a pas prévu de temps supplémentaire en heure postes dans les DGH... ni d'ailleurs pour la remédiation une fois les lacunes de compétences détectées !

Comme pour les autres changements, (A2, B2i), ça avance petit à petit. On nous dit que de toute façon, ce sont les chefs d'établissements qui valident à la fin les compétences... Elles le seront donc, comme pour le B2i.

Mais le système mis en place, différencie déjà deux catégories d'élèves. Ceux dont on pense qu'ils auront le socle et les autres qui subiront le traitement de choc des compétences. Un traitement qui semble bien disciplinaire et systématique dans les pratiques - chaque compétence de chaque élève ciblée, évaluée pour remédiation et optimisation - mais dans les faits un traitement qui ne se fera sans doute pas car sans les moyens de sa mise en oeuvre et un traitement incohérent et inégalitaire dans l'application et le sens.

La seule cohérence du socle, c'est sa mise en oeuvre dans les établissements localement sans les moyens nécessaires. Cela implique une mise en oeuvre limitée et a minima (mais peut-être est-ce la seule mise en oeuvre souhaitée ?).

Le traitement des élèves en difficulté permet l'application d'une réforme dont le but n'est pas la remédiation (sans moyen) mais la mesure des performances des élèves et à travers eux la mesure des performances des enseignants et des établissements. Ces mesures permettent des comparaisons (erronées mais faciles) entre élèves dans le cadre de la lutte des places pour l'orientation. Ces mesures permettent aussi des comparaisons (erronées mais faciles) entre les enseignants dans la lutte des places en termes de mutations et de salaires, d'heures et de projets. Ces mesures permettent enfin des comparaisons (erronées mais faciles) entre les établissements mis en concurrence sur les marchés de la connaissance et de la formation. Cette construction permet le contrôle fin de chacun des acteurs, chaque acteur contrôlant quelqu'un d'autre (recteur, inspecteur, principal, enseignant), elle permet aussi le contrôle des élèves, chacune de leur lacune pointée leur rappelant les difficultés qu'ils auront plus tard à trouver une place, et les renvoyant à leur responsabilité individuelle.

Julien Jaffré, collège de Nogent-le-Roi



... comme ça au Rectorat...

Au lycée Jehan de Beauce, il est prévu une suppression de douze postes à la prochaine rentrée - huit au lycée général et technologique et quatre à la section professionnelle - ces suppressions s'ajoutant à celles des quatre à cinq années précédentes, totalisant ainsi près d'une quarantaine de suppressions de postes !!! C'est pourquoi les enseignants et parents élus au CA ont demandé une audience au recteur. Au Rectorat, seules quatre des neuf personnes de la délégation ont été autorisées à rentrer, les autres sont restées dehors, grille bien fermée et personnel derrière la grille "des fois que"... Quand nous avons signalé au secrétaire du recteur qu'une maman était dehors, il nous a répondu que nous devrions "être suffisamment représentatifs".

En deux heures d'audience, le secrétaire général a dû se référer au moins cinq ou six fois au président de la République ! Quid du ministre de l'Education nationale ? Etions-nous à une audience devant un haut fonctionnaire ou à un meeting politique ? Lorsque nous avons demandé si nous avions la chance ou non d'avoir un recteur intéressé par la prime de 20 000 euros, toutes les « huiles » présentes ont ri et M Schmidt a répondu que la vie du recteur ne serait pas bouleversée.

Lors de cette audience, nous avons notamment des ateliers où certains groupes, faute de moyens en matière de sécurité a semblé interpeller nos interlocuteurs et que le budget de l'Education Nationale voté cette année.

La séance s'est achevée dans la provocation lette... Les 150 personnes de la délégation au lycée "encore des marges"...

Aucune réponse satisfaisante n'ayant été obtenue, Luc Chatel, lui-même, a demandé une audience.

Cette journée internationale de lutte du monde du travail aura pour principales revendications l'emploi, les salaires, la protection sociale et les Services Publics. Cette journée est aussi une journée pour la Paix.

**Manifestation
Départ 10H30
Place des Épars**

Dans le département nous organisons une manifestation puis un moment festif autour d'un **barbecue dans le Parc des Vauroux à Mainvilliers.**

Pour organiser cette journée nous vous encourageons à vous inscrire

Barbecue du 1er mai

Nom
Prénom.....
Nombre de personnes

L'INVISIBILITÉ DES FEMMES DANS L'HISTOIRE

14 avril 20 h

» **Chartres**

Abbayes de Saint-Brice
salle B2



CONFÉRENCE- DÉBAT

» Cécile Dauchin - Historienne, chercheuse au CNRS
» Frédérique Marchand - Militante féministe et syndicale

ENTRÉE LIBRE

Marche Mondiale des Femmes 28

collectif.mmf28@yahoo.fr
http://mmf28.e.klablog.fr
